



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT 301-26 visant à amender le règlement de zonage 275-24 afin d'intégrer l'annexe 12 relative au Plan d'aménagement d'ensemble du développement résidentiel de la Seigneurie des Éboulements phase VII ainsi qu'à modifier les usages permis dans la zone M-04.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars 2026, le conseil a adopté le projet de règlement susmentionné.

Le projet de *Règlement 301-26 visant à amender le règlement de zonage 275-24 afin d'intégrer l'annexe 12 relative au Plan d'aménagement d'ensemble du développement résidentiel de la Seigneurie des Éboulements phase VII ainsi qu'à modifier les usages permis dans la zone M-04* a pour objet de :

A - Créer la nouvelle annexe 12 « Plan d'aménagement d'ensemble (PAE), développement résidentiel La Seigneurie des Éboulements phase VII », de créer la zone V-13 pour encadrer les usages et les différentes normes spécifiques au secteur et d'agrandir la zone Ri-02 à même la zone V-07 ;

B - Modifier la grille d'usages de la zone M-04 afin d'ajouter l'usage « P-105 Loisirs » ;

Ce projet de règlement contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

EN CONSÉQUENCE :

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi le 13 avril 2026 à 19 h 00, à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal situé au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

Au cours de cette présentation, le responsable de l'urbanisme expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et recevra ensuite les questions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie du projet de règlement 301-26 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h 00 du lundi au jeudi, et de 8 h 15 à 12 h 15 le vendredi.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 6^e JOUR D'AVRIL 2026

Rébecca Bleau

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Rébecca Bleau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Éboulements, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil municipal et publié sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 6^e JOUR D'AVRIL 2026



Rébecca Bleau,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe